

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 8 mars 2016 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Don Monahan, Bertrand Lefebvre, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Paul Asselin, Réal Leclerc et mesdames Marie-Josée Beaupré et Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Anouk Racette, directrice du transport collectif, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, et Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière de la MRC Les Moulins.

10 282-03-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

10 283-03-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2 et 7.3 et le retrait des points 11 et 21.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 mars 2016
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2016
6. Liste des chèques émis au mois de février 2016
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) Reconduction du programme AccèsLogis
- 7.2 Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Projet de Loi 56 visant à remplacer la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*
- 7.3 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan – Utilisation des sommes provenant du *Fonds de développement des territoires (FDT)*
8. Rapport du comité de transport
9. Rapport de comité d'aménagement

10. Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 11 au 13 mai 2016
11. Demande de dérogation - **Retiré**
12. Adoption du règlement numéro 133-1 amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à ladite politique
13. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 25 et 28 mars 2016
14. Publicités 2016 en transport
15. Publicité relative à la semaine des bénévoles
16. Journées fériées du 24 juin et du 1^{er} juillet 2016
17. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2016 pour le financement des marchés publics
18. Autorisation de signature- Entente de collaboration entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et la MRC Les Moulins dans le cadre de la mission « activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec
19. Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation - Diversité
20. Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne
21. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins – Comité administratif de Loisir et Sport Lanaudière - **Retiré**
22. Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) du 11 au 13 mai 2016, à Québec
23. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Culture Lanaudière pour l'année 2016
24. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2016
25. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 20 au 22 avril 2016
26. Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un aménagiste pour un poste temporaire
27. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118

28. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'entretien et de l'aménagement d'une portion du Ruisseau St-Charles, du cours d'eau Petite Coulée et embranchement, de l'embranchement Thouin, du cours d'eau Grande Coulée et de la branche des Terres noires, à Terrebonne
29. Autorisation de paiement à la firme Horizon Arpenteurs-Géomètres - Réalisation de relevés d'arpentage en vue de travaux d'aménagement dans le cours d'eau non verbalisé situé dans le secteur de la rue Oscar et la rue Maurice à Terrebonne
30. Approbation du constat d'infraction de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2 de la MRC Les Moulins
31. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2016-2017
32. Approbation du budget 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
33. Avis préliminaire de conformité au schéma d'aménagement révisé et/ou aux mesures de contrôle intérimaire pour le projet de règlement numéro 1001-259 de la Ville de Terrebonne pour les fins d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)
34. Mandat à Nature Action Québec pour l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion et la connectivité des milieux naturels en zones forestière, agricole et urbaine - Corridor forestier du Grand Coteau
35. Autres sujets
36. Période de questions
37. Clôture de la séance

ADOPTÉ

10 284-03-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

10 285-03-16 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 2 mars 2016

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 2 mars 2016 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

10 286-03-16 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2016

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 638 019,81\$ pour le mois de mars 2016, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 090,81\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 287-03-16 Liste des chèques émis au mois de février 2016

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2016, pour un montant de 2 593 499,14\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2016* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2016-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 14 447,98\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2016, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 288-03-16 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Mars 2016* »).

ADOPTÉ

10 289-03-16 Appui au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.)
Reconduction du programme AccèsLogis

CONSIDÉRANT QUE des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable ;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de la MRC Les Moulins ont des besoins de logements abordables ;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement ;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme ;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) relativement à la reconduction et au financement adéquat du programme AccèsLogis lors du prochain budget du gouvernement du Québec ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) dans sa demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) dans sa demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.), au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, au président du Conseil du trésor, monsieur Sam Hamad ainsi qu'au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao.

ADOPTÉ

10 290-03-16

Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Projet de Loi 56 visant à remplacer la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, monsieur Jean-Marc Fournier, a présenté le projet de loi 56 intitulé *Loi sur la transparence en matière de lobbyisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 56 reporte la responsabilité des activités de lobbyisme sur les élus et le personnel des municipalités, ce qui a pour effet d'alourdir significativement l'exercice des fonctions municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 56 est incompatible avec l'exercice de certaines activités municipales et supra-municipales, notamment celles en lien avec les compétences en développement économique dévolues aux MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la lourdeur administrative prévue dans le projet de loi 56, notamment pour les organismes à but non lucratif oeuvrant dans les communautés, risque de dénaturer les nécessaires relations qui doivent intervenir entre le milieu municipal et le milieu communautaire ;

CONSIDÉRANT les résolutions CM-2016-01-08 de la MRC de D'Autray, CM-382-2015 de la MRC de Matawinie et TPL 010-02-2016 de la Table des préfets de Lanaudière, réclamant une modification au projet de loi 56 ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Table des préfets de Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Table des préfets de Lanaudière, laquelle appuie les MRC de D'Autray et de Matawinie dans leur démarche réclamant des modifications au projet de loi 56 afin notamment:

- D'exempter les municipalités régionales de comté ainsi que les organismes exerçant un mandat de développement économique et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi ;
- De ne pas transférer sur les élus et les employés municipaux les responsabilités relatives à l'inscription au registre des lobbyistes ;
- De ne pas y assujettir les organismes à but non lucratif ;

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au président de la Table des préfets de Lanaudière, monsieur Gaétan Morin, à la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, madame Rita de Santis, à la ministre responsable de la région Lanaudière, madame Lise Thériault, aux unions municipales UMQ et FQM, aux MRC de Lanaudière, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, monsieur Mathieu Lemay, député de Masson et monsieur François Legault, député de L'Assomption.

ADOPTÉ

10 291-03-16 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan – Utilisation des sommes provenant du *Fonds de développement des territoires* (FDT)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confirmé, dans le cadre du renouvellement du pacte fiscal, sa volonté de supporter le développement régional via le *Fonds de développement des territoires*, ci-après appelé le FDT ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du pacte fiscal 2016-2019, le gouvernement s'est fermement engagé pour les quatre (4) prochaines années ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC Les Moulins souhaitent pouvoir cumuler les sommes ainsi réservées pour la durée du pacte fiscal 2016-2019 afin de financer des projets porteurs pour leur communauté et la région ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre dernier, dans le cadre de l'assemblée des MRC de la FQM, monsieur Pierre Moreau, alors ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, s'est montré ouvert à cette proposition ;

CONSIDÉRANT QU'aucune directive en ce sens n'a été émise par le ministère depuis ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à l'utilisation des sommes provenant du FDT ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de confirmer la volonté du ministère de permettre le cumul des sommes versées par le *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour la durée du pacte fiscal 2016-2019.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauce-Sartigan, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de L'Assomption, monsieur François Legault et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

10 292-03-16 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 8 mars 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 293-03-16 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 8 mars 2016 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

10 294-03-16 Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 11 au 13 mai 2016

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu à Drummondville les 11, 12 et 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon soit et est autorisée à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 11, 12 et 13 mai 2016, à Drummondville. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 50,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2390-312 « *Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 295-03-16 Adoption du règlement numéro 133-1 amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à ladite politique

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 269-02-16, un avis de motion a été donné pour l'adoption du règlement numéro 133-1 amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange des titres de transport afin d'inclure les cartes à puces occasionnelles (CPO) et « OPUS » en ligne à ladite politique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 133-1 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 133 relatif à une politique de remboursement ou d'échange de titres de transport ».

ADOPTÉ

10 296-03-16 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 25 et 28 mars 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 25 et 28 mars 2016 sur les circuits numéros 18 et 19 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service les 25 et 28 mars 2016 sur les circuits numéros 18 et 19 pour un montant de 1 819,83\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 819,83\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 297-03-16 Publicités 2016 en transport

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire publier des publicités en transport tout au long de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue pour trois (3) publicités au montant de 980,93\$ par publicité, excluant les taxes et les frais internet ;

CONSIDÉRANT le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, incluant des publicités sur Facebook ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier les trois (3) publicités présentées dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante dans le journal La Revue pour un montant de 980,93\$, excluant les taxes par publicité et incluant les frais internet et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants correspondant à chacune des publicités présentées dans ledit tableau au fur et à mesure de leur publication.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire publier les publicités présentées dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sur Facebook, pour un montant ne dépassant pas 3 065,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants correspondant à chacune des publicités présentées dans ledit tableau au fur et à mesure de leur publication.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 6 007,19\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité-Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 298-03-16 Publicité relative à la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue et le journal Le Trait d'Union souligneront la Semaine de l'action bénévole en avril 2016 et que les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver un espace publicitaire pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 1 010,95\$, excluant les taxes pour le journal La Revue et 770,95\$, excluant les taxes pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 781,90\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «Publicité - information», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 299-03-16 Journées fériées du 24 juin et du 1^{er} juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE les congés fériés du 24 juin et du 1^{er} juillet 2016 tombent un vendredi ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE la journée fériée du 24 juin 2016 soit déplacée au jeudi 23 juin 2016 dès midi.

QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2016 soit déplacée au jeudi 30 juin 2016 dès midi.

ADOPTÉ

10 300-03-16 Autorisation de signature – Protocole d’entente 2016 pour le financement des marchés publics

CONSIDÉRANT l’intérêt manifesté par les villes de reconduire pour l’année 2016, la cinquième édition des Marchés publics moulinois ;

CONSIDÉRANT les crédits municipaux disponibles pour la réalisation des marchés ;

CONSIDÉRANT la proposition financière de la SODAM respectant le cadre financier des partenaires ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser les engagements de chacune des parties à l’intérieur d’un protocole d’entente ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de signer un protocole d’entente avec la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) relativement au financement des marchés publics moulinois ;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole d’entente 2016 à intervenir entre la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne, la Ville de Mascouche et la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) relativement au financement des marchés publics moulinois.

ADOPTÉ

10 301-03-16 Autorisation de signature – Entente de collaboration entre le ministère de l’Économie, de l’Innovation et des Exportations (MEIE) et la MRC Les Moulins dans le cadre de la mission « activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l’Économie, de l’Innovation et des Exportations (MEIE) est responsable de la mission « activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette mission vise à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce mandat, le MEIE désire reconduire l'entente de collaboration avec la MRC Les Moulins qui était en vigueur avant l'adoption de la nouvelle gouvernance régionale en 2015, et ce, pour une durée de trois (3) ans à savoir :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de collaboration entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et la MRC Les Moulins qui était en vigueur avant l'adoption de la nouvelle gouvernance en 2015, et ce, pour une durée de trois (3) ans à savoir :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

ADOPTÉ

10 302-03-16 Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) et la MRC Les Moulins – Demande de soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation - Diversité

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion Québec (MIDI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la responsabilité du projet présenté.

QUE la MRC Les Moulins est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet ou monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient les personnes autorisées à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins avec le gouvernement du Québec, tout document officiel concernant ledit projet.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉ

10 303-03-16 Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8269-03-12, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 30 000,00\$ à la Fondation du Cégep de Terrebonne, représentant le dernier versement de l'engagement financier signé le 13 mars 2012.

QUE la somme de 30 000,00\$ pour l'année 2016, soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2610-10 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 10 240-01-16 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2016.

ADOPTÉ

10 304-03-16 Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) du 11 au 13 mai 2016 à Québec

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu du 11 au 13 mai 2016 à Québec;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet, Guillaume Tremblay, préfet suppléant, Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et Charles Dubuc, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, du 11 au 13 mai 2016 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 640,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 305-03-16 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC à Culture Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour l'année 2016 à Culture Lanaudière sont de 220,00\$;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à Culture Lanaudière, le formulaire d'adhésion pour l'année 2016 et le chèque au montant de 220,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 220,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 306-03-16 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2016 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), le formulaire d'adhésion pour l'année 2016 et le chèque, au montant de 300,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 307-03-16 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 20 au 22 avril 2016

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 20 au 22 avril 2016, à Québec;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement du territoire soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 20 au 22 avril 2016, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 425,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 308-03-16 Résolution afin d'autoriser l'engagement d'un aménagiste pour un poste temporaire

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un aménagiste pour un poste temporaire, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un aménagiste pour un poste temporaire à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale.

ADOPTÉ

10 309-03-16 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'exercice de la compétence de la MRC Les Moulins en matière de cours d'eau et abrogeant le règlement numéro 118.

L'objet de ce règlement est de réglementer l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau et d'abroger le règlement numéro 118.

10 310-03-16 Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'entretien et de l'aménagement d'une portion du Ruisseau St-Charles, du cours d'eau Petite Coulée et embranchement, de l'embranchement Thouin, du cours d'eau Grande Coulée et de la branche des Terres noires, à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro CE-2014-454-DEC, la Ville de Terrebonne a demandé à la MRC Les Moulins de :

- De réaliser les plans et devis requis ainsi que la surveillance des travaux pour l'entretien des cours d'eau Ruisseau Saint-Charles et affluents (petite Coulée, grande Coulée, branches Venne et Thouin) et le Ruisseau Lapointe;
- De faire les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir les autorisations requises en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- De faire une estimation des travaux afin que la Ville puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC pour ces travaux.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de travaux d'entretien et d'aménagement d'une portion du Ruisseau St-Charles, du cours d'eau Petite Coulée et embranchement, de l'embranchement Thouin, du cours d'eau Grande Coulée et de la branche des Terres noires, à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 2 847,00\$ sont imposés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation applicable en matière de cours d'eau en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure, responsable en gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC en vue de travaux d'entretien et d'aménagement d'une portion du Ruisseau St-Charles, du cours d'eau Petite Coulée et embranchement, de l'embranchement Thouin, du cours d'eau Grande Coulée et de la branche des Terres noires, à Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de 2 847,00\$ à l'ordre du ministre des Finances en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre des travaux d'entretien et d'aménagement d'une portion du Ruisseau St-Charles, du cours d'eau Petite Coulée et embranchement, de l'embranchement Thouin, du cours d'eau Grande Coulée et de la branche des Terres noires, à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2016-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 847,00\$, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 311-03-16

Autorisation de paiement à la firme Horizon Arpenteurs-Géomètres – Réalisation de relevés d'arpentage en vue de travaux d'aménagement dans le cours d'eau non verbalisé situé dans le secteur de la rue Oscar et la rue Maurice à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 10 171-11-15, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Horizon Arpenteurs-Géomètres Inc. pour effectuer un mandat pour la réalisation de relevés d'arpentage en vue de travaux d'aménagement dans un cours d'eau non verbalisé dans le secteur de la rue Oscar et la rue Maurice à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 15 février 2016 au montant de 2 564,00\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 2 564,00\$, excluant les taxes à la firme Horizon Arpenteurs-Géomètres pour réalisation de relevés d'arpentage en vue de travaux d'aménagement dans un cours d'eau non verbalisé dans le secteur de la rue Oscar et la rue Maurice à Terrebonne, le tout conformément à la facture datée du 15 février 2016 transmise à la MRC Les Moulins par ladite firme.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2015-125 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 171-11-15.

ADOPTÉ

10 312-03-16 Approbation du constat d'infraction de la Ville de Terrebonne au règlement de contrôle intérimaire numéro 140R2 de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le constat d'infraction numéro 0000464, daté du 26 janvier 2016 de la Ville de Terrebonne relativement à de l'abattage d'arbres dans un bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le constat d'infraction numéro 0000464, daté du 26 janvier 2016 de la Ville de Terrebonne relativement à de l'abattage d'arbres dans un bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain identifiés au PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit trouvé conforme et en conséquence approuvé, la MRC Les Moulins se réservant tous ses droits et recours si requis.

ADOPTÉ

10 313-03-16 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Autorisation des projets 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour l'année 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la réalisation d'interventions ciblées sur le territoire lanadois est de 337 000,00\$;

CONSIDÉRANT la priorisation des projets proposée par les directeurs des services d'aménagement des six MRC de la région de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la priorisation des projets 2016-2017 pour un montant n'excédant pas 337 000,00\$, dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et autorise la MRC de Matawinie à procéder au financement des projets dans l'ordre énoncé dans le tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante advenant le désengagement de sommes, et ce, tel que prévu par la présente résolution.

ADOPTÉ

10 314-03-16 Approbation du budget 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a résolu en août 2015 de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) alloue un budget annuel de 382 750,00\$ à la région de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé respecte les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et prévoit des dépenses totalisant 382 750,00\$;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le plan d'action 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la région de Lanaudière et le budget qui y est associé, tel que présenté au tableau joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10 315-03-16 Avis préliminaire de conformité au schéma d'aménagement révisé et/ou aux mesures de contrôle intérimaire pour le projet de règlement numéro 1001-259 de la Ville de Terrebonne pour les fins d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a adopté, via la résolution 066-02-2016, le premier projet de règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'une demande à la CPTAQ associée audit premier projet de règlement 1001-259, la Direction de l'urbanisme durable de la Ville de Terrebonne sollicite, afin de compléter le formulaire de la CPTAQ, un avis préliminaire à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*, le conseil de la MRC s'avère l'autorité compétente pour se prononcer en ce qui concerne la conformité au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC émette un avis préliminaire favorable de conformité à l'égard du premier projet de règlement numéro 1001-259 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 1000 pour autoriser, selon certaines conditions, les activités d'extraction dans les aires d'affectations agricoles et agroforestières.

QUE la présente résolution soit transmise à CPTAQ, ainsi qu'à messieurs Denis Bouffard, greffier de la Ville de Terrebonne et Sébastien Manseau, conseiller en rédaction réglementaire de la Direction de l'urbanisme durable de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

10 316-03-16 Mandat à Nature Action Québec pour l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion et la connectivité des milieux naturels en zones forestière, agricole et urbaine - Corridor forestier du Grand Coteau

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 15 février 2016 de l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec (NAQ) relativement à l'élaboration du plan d'action pour la gestion et la connectivité des milieux naturels en zones forestière, agricole et urbaine déposé pour les MRC et municipalités de la Ceinture verte de la couronne Nord (Corridor forestier du Grand Coteau);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son intérêt relatif à l'élaboration du plan d'action pour la gestion et la connectivité des milieux naturels en zones forestière, agricole et urbaine déposé pour les MRC et municipalités de la Ceinture verte de la couronne Nord (Corridor forestier du Grand Coteau) par l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec;

QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite que la répartition des coûts entre les MRC participantes soit effectuée selon le mode de calcul basé sur 3 critères et définie comme suit :

- 50% sur le poids des milieux naturels
- 25% sur la richesse foncière uniformisée
- 25% sur la population

QUE la contribution maximale totale des 2 villes de la MRC Les Moulins n'excède pas la somme de: 21 330,00\$, le tout correspondant au montant présenté par NAQ suite au retrait de participation de la MRC Montcalm;

QUE la répartition interne de la facture à l'échelle de la MRC Les Moulins s'effectue selon une méthode de calcul différente justifiée par la nature des travaux à effectuer par rapport à ceux qui ont déjà été réalisés par NAQ, établissant ainsi une formule basée sur les contributions maximales suivantes:

- Mascouche : pour un maximum de 15 000,00\$
- Terrebonne : pour l'excédent du 15 000,00\$, jusqu'à un maximum de 6 330,00\$;

QUE les offres de service de NAQ, ainsi que la facturation, ne soient pas adressées à la MRC, mais plutôt directement à chacune des deux villes de la MRC.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Cantin, résidant de Mascouche, s'informe concernant les points 8 et 34 de l'ordre du jour. Monsieur Jean Lapointe, résidant de Mascouche, questionne relativement aux points 31, 32 et 34 de l'ordre du jour. Monsieur Cantin reprend la parole, demande des informations sur le projet de loi 56 relatif au lobbyisme et sur les points 14 et 30 de l'ordre du jour

10 317-03-16 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier